



FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

A l'issue de sa formation, l'élève devra passer l'examen théorique moto (ETM) : il devra répondre à 40 questions et obtenir un minimum de 35 points pour être reçu à l'examen.

Sont exemptés de l'ETM, tout élève déjà titulaire de celui-ci depuis moins de 5 ans ou titulaire du permis de conduire A1 depuis moins de 5 ans.

FORMATION PRATIQUE

Ce n'est qu'après obtention de l'examen théorique moto (ETM), que la formation pratique se déroulera selon le planning établi selon les disponibilités de l'établissement et de l'élève.

Un minimum de 20 leçons de conduite (par tranches de 2h consécutives) hors et en circulation est obligatoire.

L'établissement sera le point de départ et d'arrivée de chaque leçon de conduite, sauf exception validée par le référent pédagogique.

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule à 2 roues motorisé dont la puissance n'excède pas 35kW muni d'une boîte de vitesse mécanique, et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Elle sera dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité mention 2 roues titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité, qui pourra encadrer 3 élèves à la fois sur moto individuelle.

Quatre compétences sont enseignées selon le Référentiel d'Education pour une Mobilité Citoyenne (REMC) et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

PROGRAMME DE FORMATION REMC : 4 compétences globales – 38 compétences associées

***MAITRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation**

1. Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
2. Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
3. Maitriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
4. Adapter une position de conduite sécuritaire sur la machine – descendre de la machine en sécurité
5. Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
6. Monter et rétrograder les rapports de vitesse
7. Maitriser la réalisation d'un freinage
8. Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
9. Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
10. Maitriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
11. Maitriser les techniques d'inclinaison
12. Réaliser un freinage d'urgence

***APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales**

13. Connaître et respecter les règles de circulation
14. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
15. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
16. Adapter l'allure aux situations
17. Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
18. Tourner à droite et à gauche
19. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
20. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoires



20 RUE DES VERDINS - 18230 SAINT DOULCHARD

Siret :90393707600011-APE :8553Z TVA Intra: FR88903937076

Agrément Ecole de conduite n°: E2201800010

 :02.48.27.20.67 -

 :autoecoleplr@gmail.com



Suivez-nous sur :





Site [https://: www. autoecoleplr-18.com](https://www.autoecoleplr-18.com)



Responsable pédagogique de toutes les formations dispensées dans l'établissement: Annabel Ristat Thiel



***CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers**

21. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
22. Croiser, dépasser et être dépassé
23. Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
24. Communiquer avec les autres usagers
25. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
26. Connaître les particularités des véhicules et savoir se rendre visible
27. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
28. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
29. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
30. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
31. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...

***PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique**

32. Suivre un itinéraire de façon autonome
33. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
34. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer
35. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
36. Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
37. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette
38. Pratiquer l'écoconduite



PLR ST DOULCHARD

20 RUE DES VERDINS - 18230 SAINT DOULCHARD

Siret :90393707600011-APE :8553Z TVA Intra: FR88903937076

Agrément Ecole de conduite n°: E2201800010

 :02.48.27.20.67 -

 :autoecoleplr@gmail.com



Suivez-nous sur :





Site [https://: www. autoecoleplr-18.com](https://www.autoecoleplr-18.com)



Responsable pédagogique de toutes les formations dispensées dans l'établissement: Annabel Ristat Thiel